

SOIRÉE CONCIERGES 2026

PRÉSENTATION DE LA POLICE MUNICIPALE



Présentation de l'orateur

Caporal S. BROLESE
Adjoint au responsable de service Ad intérim



HISTORIQUE

Le premier corps de police municipale a été créé en 1843, en Ville de Genève.

Au fil des années, plusieurs communes ont créé leur service de police municipale.

Plan-les-Ouates a créé son service de police municipale en 1968.

Les polices municipales sont régies par :

1. La loi sur les APM – F 1 07 (LAPM)
2. Le règlement sur les APM – F 1 07 01 (RAPM)
3. Les instructions des autorités communales respectives
4. Les directives du Ministère Public
5. Le code de Procédure Pénal (CPP)

Elles font appliquer les lois et règlements principaux suivants :

- a. La loi sur la circulation Routière (LCR)
- b. La loi sur les stupéfiants (LFS)
- c. La loi sur les armes (LARM)
- d. La loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)
- e. La loi sur la restauration et débits de boissons et l'hôtellerie (LRDBHD)
- f. Le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques
- g. Les différents règlements communaux propres à chaque commune



LES MISSIONS



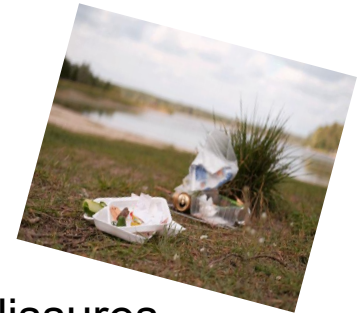
Veiller à la sécurité, à la tranquillité et la salubrité

Sécurité et Tranquillité :

- Analyser régulièrement l'état de la sécurité et du sentiment lié
- Garantir une présence sur les lieux criminogènes (**prévention – dissuasion**)
- Interpeller et dénoncer les auteurs de délits et infractions (**répression**)
- Gérer et coordonner les sociétés privées engagées
- Gérer les systèmes de vidéos communales

Salubrité :

- Veiller à maintenir la salubrité sur les voies publiques (tags, salissures, littering)
- Contrôler les déchetteries et les dépôts illicites
- Veiller au respect des lois sur les chiens (morsure, médaille, déjections)
- Veiller à l'élagage - Taille des haies
- Coordonner les actions de salubrité avec les services partenaires



Proximité et îlotage

Proximité : Dialogue / Echanges / Collecte d'informations

- Par des patrouilles à vélos et pédestres = proximité
- Population et groupes (jeunes – aînés)
- Commerçants - Sociétés – Concierges
- Services partenaires (polices municipales et cantonale – Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF, services communaux)
- Ecoles
- Associations communales (aînés)

Enquêtes

- Résolutions des problématiques
- Vidéosurveillance

Vol de deux-roues

En 2025 : Les vols de deux-roues dans les garages et sous-sol des immeubles connaissent une forte augmentation dans le canton de Genève.


- Soyez vigilant lorsque vous croisez des personnes inconnues et/ou aux comportements inhabituels (en cas de doute 117).
- Sensibilisez les locataires à ne pas laisser de porte ouverte.
- Fermez systématiquement les accès après votre passage.
- Ne bloquez pas les portes ouvertes, même pour quelques minutes.

Prévention :

- Sensibilisez les locataires à sécuriser leurs deux-roues.
- Faire de l'information (flyer dans les halls d'entrée).

Vol de deux-roues

Campagne de prévention



**VOLS DE VEHICULES DEUX-ROUES
DANS LES GARAGES ET PARKINGS
SOUTERRAINS**



Une recrudescence de vols de motos, scooters et vélos a été constatée dans plusieurs garages et sous-sols d'immeubles du canton. Soyez vigilants !

Conseils de prévention de la police :

- Ne laissez entrer personne que vous ne connaissez pas !
- Vérifiez qui entre derrière vous lorsque vous sortez ou rentrez en voiture, à moto, à vélo ou à pied.
- Fermez et verrouillez systématiquement les accès !
- Attendez que la porte du garage se referme complètement avant de partir.
- Ne bloquez pas les portes ouvertes, même pour quelques minutes.
- Vérifiez que les portes piétonnes et les accès secondaires ferment correctement.

Protégez votre moto / scooter / vélo

- Utilisez un antivol solide (de préférence attaché à un point fixe).
- Notez le numéro de série de votre véhicule.
- En cas de doute ou d'intrusion, prévenez immédiatement la police (117) et la régie / concierge.



Vol dans les boîtes aux lettres

En 2025 : Les vols de colis dans les boîtes aux lettres et/ou à lait continuent à être élevés.

- Comme pour les vols de deux-roues, il s'agit d'être vigilant à tout comportement suspect (personne qui rôde, inconnu dans les bâtiments).
- Prévention aux locataires sur les comportements à adopter.
- Vidéosurveillance (si disponible).

Prévention :

- Sensibiliser les locataires à ne pas ouvrir à des inconnus (interphone)
- Informer les locataires d'appeler la police en cas de comportement suspect ou inhabituel (117).

Merci pour votre attention

